



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocation de solidarité

Question écrite n° 85674

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la mesure d'aide supplémentaire de 300 euros mensuels à destination des chômeurs de plus de soixante ans. Cette mesure, envisagée comme un substitut à l'allocation équivalent retraite (AER) par ses bénéficiaires, est destinée aux chômeurs de plus de soixante ans ayant suffisamment cotisé pour la retraite mais sans avoir l'âge requis pour l'obtenir, et vivant des seuls minima sociaux. Elle consistera à verser une prime mensuelle de 300 euros par mois aux bénéficiaires de l'ASS (allocation spécifique de solidarité) et du RSA socle (revenu de solidarité active), qui percevront ainsi une aide d'un montant de plus de 800 euros en attendant de pouvoir liquider leurs droits à la retraite. Cette mesure concernera 37 900 personnes nées en 1954 et 1955. Le coût de ce dispositif est chiffré à 185,7 millions d'euros pour la période 2015-2017, selon le ministère. Il lui demande de lui préciser à partir de quelles ressources le Gouvernement entend financer cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85674

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5697

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)